

*Questions orales*

● (1130)

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PAS RETARDÉ DE 90 JOURS SA DÉCISION RELATIVE AU DOSSIER GULF-ULTRAMAR

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans sa lettre de démission, l'ancienne ministre d'État aux Transports déclarait, et je cite:

L'influence réelle des ministres du Québec dans le processus décisionnel du Cabinet me semble insuffisante.

Et seulement par les réponses, cela justifie que l'on est incompetent et insuffisant dans ce gouvernement.

Voici ma question au ministre: Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi le comité ministériel de la région de Montréal n'a pas recommandé au ministre de l'Expansion industrielle régionale de retarder de 90 jours la décision relative au dossier Gulf-Ultramar, comme le demandait le gouvernement du Québec? Pourquoi n'a-t-on pas recommandé cela?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, en réponse à la question de mon collègue, j'aimerais simplement lui dire jusqu'à quel point les ministres du Québec sont intéressés et se sont intéressés à la question de Montréal. Le taux de chômage à Montréal est le plus bas depuis 1981, et c'est à cause des mesures qu'on a prises pour défendre les intérêts des Montréalais, c'est-à-dire beaucoup mieux que vous ne l'avez jamais fait sous votre régime.

**M. Malépart:** Réponds donc à la question!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Question supplémentaire.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À FAIRE DES DÉMARCHES AUPRÈS D'ULTRAMAR AFIN DE PROTÉGER LES EMPLOIS AU QUÉBEC

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. C'est vraiment triste pour les Québécois et les Québécoises de voir le comportement de leurs députés et de leurs ministres aujourd'hui. Est-ce que le ministre peut au moins nous dire s'il appuie les démarches que fait présentement le gouvernement Bourassa auprès d'Ultramar avant que celle-ci vende la raffinerie de l'est Montréal à Gaz Métropolitain, et s'il est prêt, afin d'éviter l'échec qu'il a subi auparavant, à faire des démarches auprès de cette compagnie pour protéger les emplois au Québec?

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, quand on parle de comportement, j'aimerais demander à mon honorable collègue quel était son comportement quand ils ont fermé Esso, quand ils ont fermé BP, quand ils ont fermé Texaco, quand ils ont perdu 1,080 «jobs» dans l'est de Montréal. Quel était son comportement? C'était zéro de conduite.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Où étiez-vous en 1983? Vous étiez cachés!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. de Cotret:** Monsieur le Président, où était-il quand le gouvernement de l'époque a annoncé que c'était fini pour la pétrochimie, que c'était fini pour la Pétromont? Nous, en quelques semaines, nous avons injecté 15 millions de dollars dans Pétromont et on vient juste d'injecter 55.8 millions de dollars dans Pétromont pour s'assurer d'une industrie pétrochimique viable à Montréal. C'est cela le progrès. C'est bâtir sur des acquis qui sont solides.

[Traduction]

## LA CAPACITÉ DE RAFFINAGE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Industrie. Elle porte aussi sur l'affaire de Gulf et d'Ultramar à Montréal. La ministre de l'Énergie a dit ce matin qu'il existait une surcapacité de raffinage à Montréal, au Québec. D'autre part, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'il y avait une sous-capacité de raffinage. Ma question est très simple. Quel ministre a raison et, deuxièmement, le ministre déposera-t-il le rapport O'Farrell à la Chambre?

[Français]

**L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada):** Monsieur le Président, je voudrais tout simplement corriger mon collègue en disant que je n'ai pas fait de déclaration selon laquelle il y avait une sous-capacité. J'ai rapporté les observations faites par le directeur des enquêtes en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Deuxièmement, c'est qu'il y a actuellement ce problème complexe de la sous-capacité ou de la surcapacité. J'ai déferé ce problème à la Commission des pratiques restrictives qui étudie actuellement l'industrie pétrolière et qui présentera son rapport au début de 1986.

ON DEMANDE DE DÉMONTRER LA DIFFÉRENCE ENTRE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ACTUEL ET CELLE DU GOUVERNEMENT PRÉCÉDENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur le Président, il y a trois ans, l'ancien gouvernement libéral a permis la fermeture de trois raffineries à Montréal. Ma question est la suivante: Quelle est la différence entre la politique de ce gouvernement, maintenant, et la politique de l'ancien gouvernement libéral, il y a trois ans? Quelle est la différence?

**L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada):** Monsieur le Président, il y a justement toute une différence. En février 1983... mon collègue du Conseil du Trésor mentionnait tout à l'heure que cela avait causé la perte de 1,080 emplois chez nous, on en a créé 40,000 dans la région de Montréal. Voilà ce qu'il faut retenir.